



P.11 ILS FONT L'AGGLO

Un coup de pouce aux commerçants et artisans du territoire !

P.14 L'AGGLO À VOS CÔTÉS
Santé et solidarité

P.16 L'AGGLO À VOS CÔTÉS
Analyse des besoins
sociaux : un outil
d'aide à la décision

P.21 À DÉCOUVRIR
Le CTEAC,
ou comment l'art
entre dans nos vies



La grave crise sanitaire qui touche notre pays, si elle affecte nos manières de vivre, elle impacte nos commerçants, artisans et entreprises.

Avec l'ensemble des élus de l'Agglomération Meuse Grand Sud, j'ai une attention particulière au soutien de nos commerces et entreprises.

Cette volonté s'affiche d'abord par une réalité, il n'y aura pas de hausse de la fiscalité ni pour les ménages, ni pour les entreprises. Par ailleurs, j'ai souhaité que nous maintenions le niveau de service que nous rendons aux habitants. Pour cela, des efforts importants ont été réalisés par l'ensemble de la collectivité pour atteindre cet objectif : maintenir les services publics et ne pas augmenter la fiscalité.

L'attention portée au secteur économique se manifeste également par la continuité de notre programme d'aides financières aux artisans et entreprises du territoire qui souhaitent investir.

Pour mieux aider les commerçants, j'ai souhaité que nous engagions un manager de commerce. Grâce à un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse, nous avons recruté un manager de centre-ville et de territoire qui travaille déjà avec les élus auprès des commerçants. C'est un service supplémentaire que l'Agglomération met à disposition des commerçants pour les aider au quotidien dans le développement de leurs activités, tout comme pour aider à l'installation de nouveaux commerces.

Ce n'est qu'en conjuguant nos forces que le territoire se développera. Nous sommes chaque jour auprès de vous pour développer l'Agglomération et la Meuse.

Martine JOLY,
Présidente de la Communauté
d'Agglomération Meuse Grand Sud

SOMMAIRE

P.4



L'AGGLO ET VOUS
Sur les réseaux et le territoire

P.6



PORTRAIT DE COMMUNE
La commune de Vavincourt

P.10



ILS FONT L'AGGLO
Manager de commerce

P.12



L'AGGLO À VOS CÔTÉS
Web usager : votre espace personnel

P.8



ILS FONT L'AGGLO
Budget 2021
La Communauté d'Agglomération poursuit son développement

P.20



À DÉCOUVRIR
Le Musée barrois à l'aube d'un renouveau

Mag'AGGLO

ÉDITEUR : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud - 12, rue Lapique 55000 BAR-LE-DUC. **DIRECTEUR DE PUBLICATION** : Martine JOLY - Présidente de la Communauté d'Agglomération **RÉDACTEURS** : Service communication (S. TURAN - communication@meusegrandsud.fr et M. RICHTER), ont collaboré à ce numéro les services communautaires **PHOTOS** : service communication (S.MIKAELIS). **CRÉATION GRAPHIQUE** : @agencescoopcommunication - 12045-MEP **IMPRESSION** : InterPrint **DÉPÔT LÉGAL N°** ISSN : 2270-2679 • à parution **DISTRIBUTION** : La Poste.



Sur les réseaux



Instagram

@meusegrandsud

Coup de cœur



La Barroise

Après plusieurs mois de fermeture liée à la crise sanitaire, la salle multifonctions « La Barroise » a de nouveau ouvert ses portes au public en accueillant Jean-Marie Bigard, Les Frangines, Ayo, Hoshi et Jane Birkin.

Facebook

@meusegrandsud



Cim/Conservatoire Intercommunal de musique

Malgré le contexte sanitaire actuel, les élèves ont poursuivi leur apprentissage afin d'offrir un concert de fin d'année très apprécié, avec à la clé, la remise des certificats de cycles.



Youtube

@meusegrandsud



Musée barrois

Le Musée barrois, fermé au public pour plusieurs années en raison de travaux, poursuit ses actions hors les murs, comme lors de la « Nuit des Musées », pendant laquelle vous avez pu découvrir une série de 6 vidéos.



Twitter

@meuseGrandSud



Manager de centre-ville et de territoire

Noémie NICOLAS est le nouveau manager de centre-ville et de territoire, poste mutualisé porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Sur le territoire



Vu sur Puissance TV

Les Nuits de la lecture à la Médiathèque Jean Jeukens

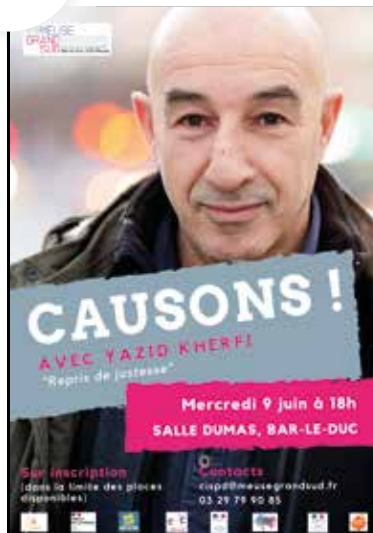
Compte tenu de la situation sanitaire, la médiathèque et la compagnie « les Mots du Vent » ont réinventé cet évènement en offrant une émission sur Meuse FM.

Vu dans **brief**

Soutien aux commerçants et artisans de l'agglomération

Pour sa campagne de communication en soutien aux commerçants et artisans du territoire, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a eu les honneurs du magazine *Brief*, la référence nationale de la communication publique !
#surleterrainlarelanceeconomiquecestnous

Vu dans



Yazid KHERFI à la rencontre de la jeunesse

En juin, pendant trois jours, Yazid KHERFI, ancien braqueur, a posé son camping-car sur le territoire pour une médiation sociale, une action de prévention portée par le CIAS.



La commune de Vavincourt

La commune de Vavincourt, est située à 7 kilomètres de Bar-le-Duc. Elle compte 529 habitants et s'étend sur une superficie de 15,93 km².

Côté histoire

En 1232, première mention de « Wavincourt » du nom d'un homme germanique. Appartenant aux comtes de Bar, le village fut donné en fief au chevalier de Marcey par Edouard, comte de Bar, en 1314. Puis, le village passa par acquisition dans la maison de Savigny. Vavincourt a toujours gardé son caractère rural malgré sa position de chef-lieu de canton. La commune était réputée pour ses productions légumières en plein champ, notamment les navets dits « de Vavincourt », mais aussi pour ses productions céréalières.

Côté patrimoine

Le patrimoine de Vavincourt est riche avec l'église Saint-Martin (XV^e siècle) située au cœur du village. Elle a connu de multiples remaniements. Le chœur et les chapelles latérales datent du XV^e siècle, la sacristie de 1689 et le reste de 1761. La ferme Saint-Christophe est un ancien ermitage situé au creux d'une vallée au fond de laquelle passait le chemin de fer d'intérêt local reliant Bar-le-Duc à Verdun. André Theuriot a décrit dans l'un de ses romans cette vallée et la halte de Saint-Christophe, lieu de

promenade estivale pour les Barisiens. Durant la Grande Guerre cet itinéraire devient la voie sacrée ferroviaire.

Des équipements structurants

- une salle polyvalente pouvant accueillir 200 personnes,
- un terrain de jeu et un city stade,
- le parc éolien de Beauregard, mis en service en octobre 2006, est situé sur le territoire de la commune et celui voisin de Rumont. Composé de 7 éoliennes, il développe une puissance totale de 14,35 MW et produit 24,1 GWh par an.

Des associations, pour une commune dynamique

- loisirs et fêtes,
 - Les Tavagnés,
 - l'AFR (Association Familles Rurales).
- La commune a un groupe scolaire, capable d'accueillir les enfants de la maternelle au CM2. Actuellement 80 enfants sont scolarisés. On peut aussi y trouver une garderie, un point relais Poste, une boulangerie et des entreprises (maçonnerie, ébénisterie, dessinateur en bâtiment, chauffagiste et charpentier couvreur).



3 ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS



City stade



Groupe scolaire



Parc éolien

PORTRAIT DE COMMUNE



Conseil municipal de Vavincourt

Jean-Luc OBARA, Maire
Guillaume MAIRE, 1^{er} Adjoint
Patrice RING, 2^e Adjoint
Jean-Paul BOURY, Conseiller municipal
Isabelle AUBRY, Conseillère municipale
Frédéric CHRYSOSTOME, Conseiller municipal
Romain DEFONTAINE, Conseiller municipal
Pauline DIDIER, Conseillère municipale
Sylvie LASCAUD, Conseillère municipale
Arnaud MAC FARLANE, Conseiller municipal
Samuel MATHIEU, Conseiller municipal
Mylène OGIER, Conseillère municipale
Yannick PERSON, Conseiller municipal
Nicolas REMIENCE, Conseiller municipal
Nathalie TERLAUD, Conseillère municipale



L'AGGLO À VOS CÔTÉS

- Le transport scolaire : 50 élèves ont été transportés en 2020.
- Les aides économiques liées à la Covid-19 : 1 entreprise a bénéficié d'une aide.
- L'action sociale : 1 enfant en multi-accueil.
- La culture : 2 adultes et 6 enfants de la commune sont inscrits au CIM/CLEM.
- Le Fonds de concours : en 2018, la commune a pu réaliser l'accessibilité de l'église et de la mairie, un projet à 51 776,50 € accompagné à hauteur de 10 355,20 € par la CA au titre du Fonds de concours.
- Les déchets : ramassage des ordures ménagères, du tri sélectif et du verre ; et collecte des encombrants sur rendez-vous.

MAIRIE - Infos pratiques



2 rue de Bar 55000 Vavincourt
Email : mairie-vavincourt@mcom.fr
Tél. 03 29 75 71 50

Horaires d'ouverture de la mairie :
Lundi / Jeudi / Vendredi : 9h à 11h30
Mardi : 14h à 16h30
Mercredi : 13h30 à 18h



La carte d'identité de Vavincourt

Intercommunalité : l'une des 33 communes membres de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud
Altitude : Min. 200 m / Max. 327 m
Superficie : 5,93 km²
Nom des habitants : Les Tavagnés et les Tavagnées
Démographie : 529 (2020) INSEE



Bernard DELVERT

Vice-président de la Communauté d'Agglomération en charge des finances et de l'administration générale.

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a été adopté par les élus communautaires le 15 avril dernier à une très large majorité.

Compte tenu de la grave crise sanitaire que nous connaissons pour la deuxième année, l'élaboration de ce budget a été particulièrement difficile à équilibrer pour des contraintes diverses :

- crise économique liée à la crise sanitaire,
- suppression de la taxe d'habitation,
- diminution des aides de l'État,
- fermeture de nombreux services communautaires (piscines, musée, médiathèques...),
- baisse des recettes fiscales, comme la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises).

Les élus et les services communautaires ont dû faire des efforts dans leurs compétences respectives pour compenser les manques de recettes par des économies sur les dépenses liées au fonctionnement général de l'agglomération, SANS POUR AUTANT, REMETTRE EN CAUSE LES SERVICES RENDUS A LA POPULATION (en nombre et en qualité).

Ces importants efforts ont eu deux conséquences financières immédiates :

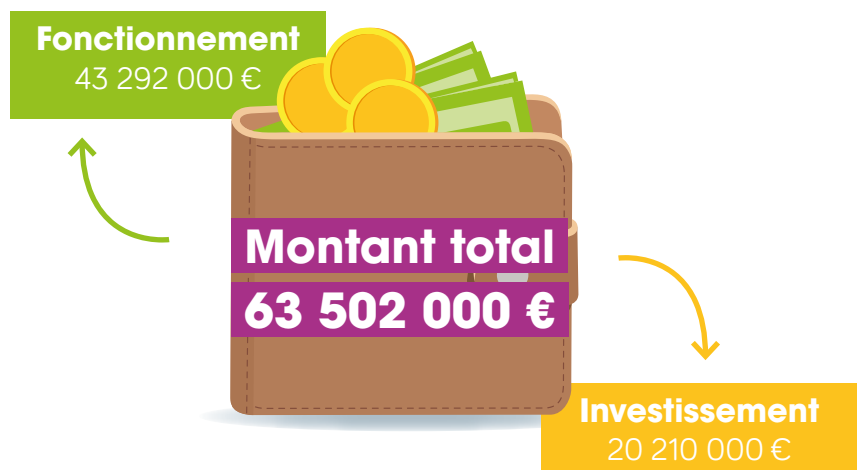
- maintien d'une capacité d'autofinancement suffisante,
- financement d'un important programme d'investissements.

LE TOUT SANS AUGMENTER LA FISCALITÉ, TANT DES MENAGES QUE DES ENTREPRISES.

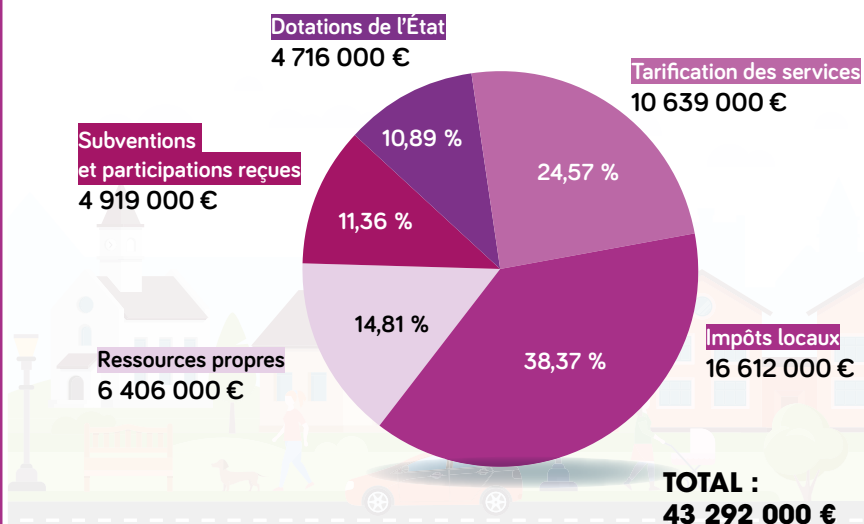
Le bon équilibre du budget primitif 2021, premier budget de la nouvelle mandature, nous permettra d'engager dans les années à venir un ambitieux programme d'investissements permettant ainsi d'accroître l'attractivité de notre territoire et de répondre aux attentes de nos concitoyens.

BUDGET 2021

La Communauté d'Agglomération poursuit son développement

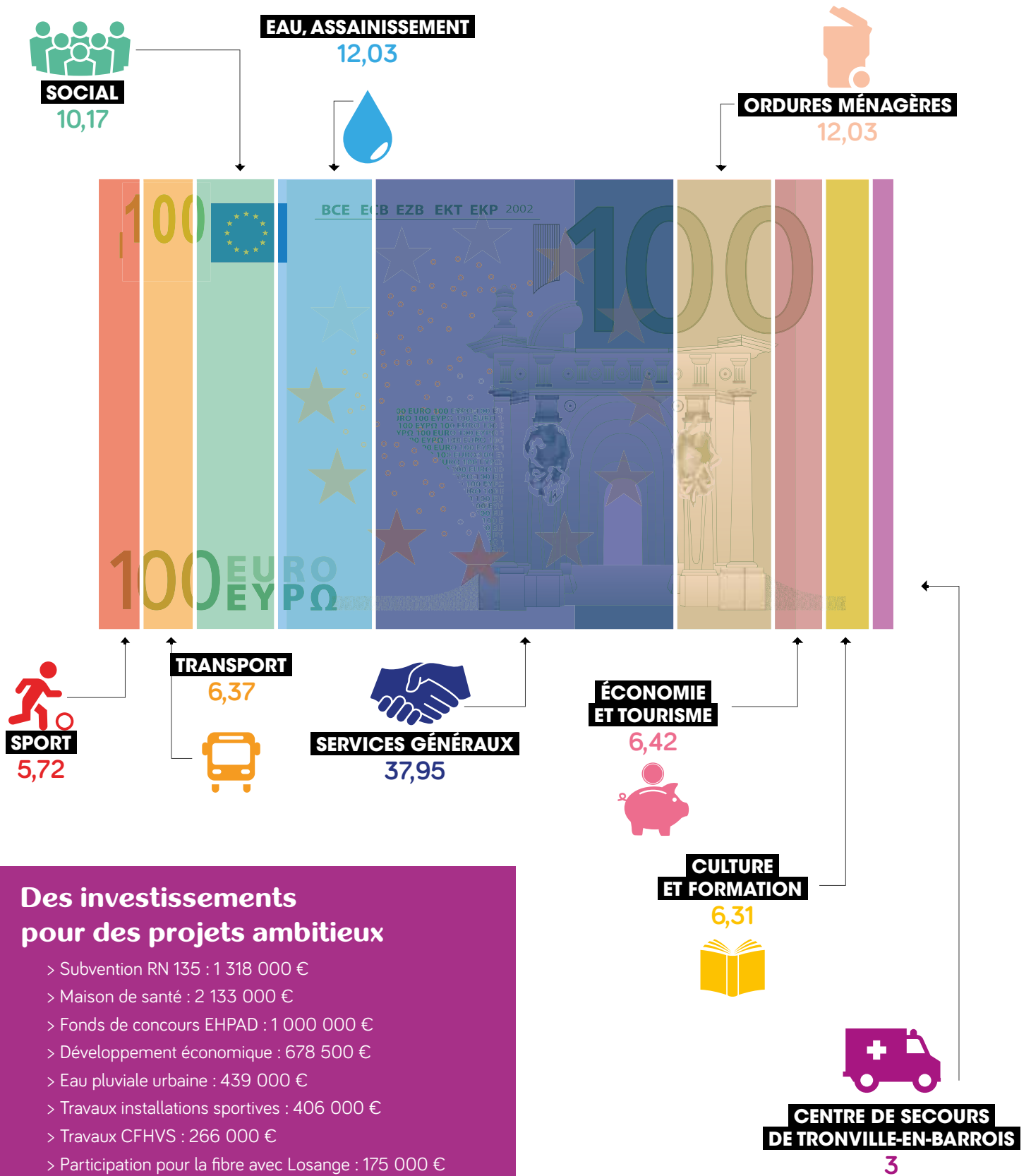


Les recettes de l'Agglomération



ILS FONT L'AGGLO

Répartition des dépenses de fonctionnement pour 100 €



Des investissements pour des projets ambitieux

- > Subvention RN 135 : 1 318 000 €
- > Maison de santé : 2 133 000 €
- > Fonds de concours EHPAD : 1 000 000 €
- > Développement économique : 678 500 €
- > Eau pluviale urbaine : 439 000 €
- > Travaux installations sportives : 406 000 €
- > Travaux CFHVS : 266 000 €
- > Participation pour la fibre avec Losange : 175 000 €
- > Travaux aux équipements :
 - Musée barrois (118 000 €),
 - CIM (45 000 €),
 - Hydraulique (49 000 €)

Un manager de centre-ville et de territoire pour dynamiser l'effet commercial

Les élus de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud ont défini une stratégie afin de structurer la politique de développement du commerce. Parmi les actions lancées, la création d'un poste de manager Commerce et territoire.

Cette stratégie est issue d'une étude faite par la Chambre de Commerce et d'Industrie et suite à la tenue d'assises du commerce qui a réuni les acteurs du développement économique. Elle est constituée des axes suivants :

- la mise en place d'un office de commerce intercommunal qui réunit régulièrement l'ensemble des acteurs afin de partager une stratégie commune,
- le renforcement du soutien communautaire au commerce, à la fois par le déploiement d'aides directes aux entreprises et par l'appui à des démarches stratégiques globales (numérisation, mise en place de stratégies transverses, tenue d'un observatoire...),
- la création d'un poste de manager de centre-ville et de territoire afin d'animer l'ensemble de ces dispositifs.

Suite à ces conclusions, un poste de manager de commerce a été créé par la Chambre de Commerce et d'Industrie et mutualisé avec la Communauté d'Agglomération. Une mutualisation qui permet :

- le partage de la démarche entre la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud et la CCI garantit une cohérence plus forte de la mise en œuvre du plan d'action de soutien au commerce,
- la mutualisation des moyens offre un accès à l'ensemble des données des deux partenaires pour le manager,
- le portage par la CCI fait gagner en souplesse dans la démarche,
- le partage des coûts salariaux limitera l'impact financier pour les deux partenaires.



Concernant les objectifs du manager, ils seront définis communément avec la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Le manager de centre-ville

Noémie NICOLAS, le nouveau manager de centre-ville et de territoire, a pris ses fonctions depuis février dernier. Ce recrutement trouve toute sa résonance dans la période difficile rencontrée aujourd'hui par le tissu commercial, avec des acteurs qui ont besoin d'un accompagnement personnalisé au plus proche de leurs problématiques pour surmonter les difficultés économiques. Son rôle :

- dynamiser l'activité commerciale du territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud,
- développer l'offre commerciale et la modernisation des commerces,
- fédérer des acteurs pour promouvoir le développement commercial équilibré entre centre-ville et périphérie,
- constituer un réseau d'experts et de partenaires pour concevoir des actions

collectives au bénéfice des entreprises,

- renforcer l'attractivité du territoire,
- développer de manière homogène la structure commerciale,

- pérenniser des commerces de proximité dans les centres-villes et en milieu rural.

Le manager a en charge l'animation du dispositif, créé pour dynamiser les échanges entre les commerçants et artisans, les associations, les élus et les chambres consulaires.

Attaché au service économique de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, il travaille en étroite concertation avec les élus.

Originaire du territoire, Noémie NICOLAS possède une solide expérience de 7 ans dans le commerce. Elle a travaillé précédemment au sein de plusieurs commerces locaux, avec une première expérience dans le domaine du commerce et de la communication en Haute-Savoie.

Très attachée à son territoire, elle a pour mission de booster l'attractivité commerciale, notamment dans les cœurs de ville.

Un coup de pouce aux commerçants et artisans du territoire !

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a décidé d'élargir son dispositif d'aides directes aux activités commerciales et artisanales pour les PME et TPE du territoire.



Le soutien à la digitalisation

Objectif : apporter un soutien financier à la digitalisation, après avoir constaté les difficultés rencontrées lors de la crise sanitaire.

Les investissements liés à la digitalisation sont éligibles sous réserve de la réalisation d'un diagnostic établi par le manager de centre-ville et territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Le montant minimum d'investissements éligibles est fixé à 500 € HT, le montant maximum de la dépense subventionnable est de 5 000 € HT.

Le taux de l'aide est fixé à 20 % de l'investissement primable HT. Elle prend la forme d'une subvention.



Les aides aux travaux

Objectif : apporter un soutien financier pour la réalisation des travaux liés à une implantation ou à un développement d'activité, y compris la mise aux normes d'accessibilité d'un espace recevant le public (loi n° 2005-102 du 11 février 2005).

Le montant minimum d'investissements éligibles est fixé à 2 500 € HT, le montant maximum de la dépense subventionnable est de 50 000 € HT.

Le taux de l'aide est fixé à 15 % de l'investissement primable HT. Elle prend la forme d'une subvention.



Les aides à l'acquisition de matériel et d'équipement

Objectif : apporter un soutien financier pour l'acquisition de matériel et d'équipement à toutes les créations ou développement d'activités.

Le montant minimum d'investissements éligibles est fixé à 2 000 € HT, le montant maximum de la dépense subventionnable est de 25 000 € HT, seuil porté à 30 000 € HT pour l'achat de véhicule hybride ou électrique.

Le taux de l'aide est fixé à 20 % de l'investissement primable HT. Elle prend la forme d'une subvention.



Quelles entreprises peuvent en bénéficier ?

- Les PME au sens communautaire ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1 000 000 € HT et dont l'activité ne fait pas l'objet d'exclusions communautaires.

- Les entreprises commerciales et artisanales, dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 salariés, ayant un projet d'implantation ou de développement sur le territoire de la CA et immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés de Bar-le-Duc et/ou au Répertoire des Métiers et de l'Artisanat de la Meuse.

L'entreprise bénéficiaire justifiera être assujettie à la taxe pour frais de Chambre de Métiers et/ou à la taxe pour frais de Chambre de Commerce et d'Industrie et être à jour

de ses obligations sociales et fiscales. L'activité créée ou développée doit être obligatoirement liée à un local commercial ou artisanal.

Les entreprises ayant bénéficié d'une aide à l'investissement de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud au cours des deux dernières années, et les cabinets d'assurances, les mutuelles, les banques, les associations, les professions libérales, les établissements d'hôtellerie et restauration, les agences immobilières sont exclus de ce dispositif.

Pour connaître toutes les conditions d'éligibilité : www.meusegrandsud.fr/entreprendre/s-implanter-se-developper/les-aides-aux-entreprises.html



CONTACT
SERVICE ÉCONOMIE
Tél. 03 29 70 99 76

Web Usager : votre espace personnel

Le service Ordures Ménagères de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud propose un nouvel outil, le « Web Usager », pour faciliter la communication entre le service et l'utilisateur.

Le principe

Un outil évolutif qui va permettre, d'une part d'accéder rapidement aux informations dématérialisées, et d'autre part de faciliter la communication des usagers avec le service Ordures Ménagères de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud. Ainsi, les usagers auront la possibilité de réaliser un panel de démarches en ligne.

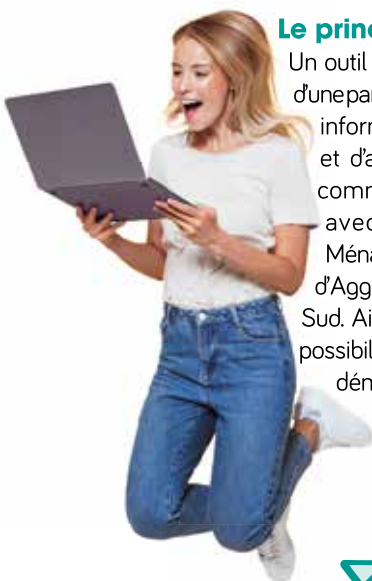
Quelles informations sont visibles et quelles démarches sont réalisables ?

• Informations pratiques :

- les informations générales (adresse, coordonnées téléphoniques, mail...),
- les contenants et numéros de puce associés,
- les factures (redevance spéciale, composteur...),
- les jours de présentation des bacs, en vue de la future taxe incitative TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative).

• Démarches réalisables en ligne :

- la demande des levées, lors de la future mise en place effective de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi),
- la demande de nouveau bac (cassé, volé, bac temporaire pour les manifestations, nouvelle dotation pour les professionnels),
- la demande d'achat d'un composteur/lombricomposteur,
- la demande de prêt de broyeurs à végétaux.



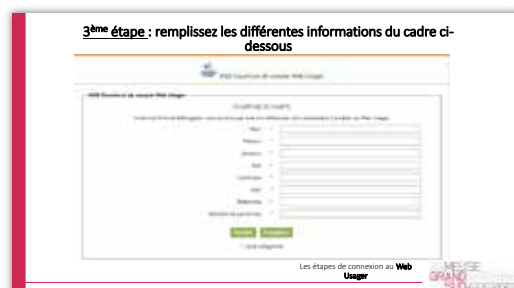
Connexion au support Web Usager

Afin de créer son espace personnel, il suffira de se rendre sur le site de Meuse Grand Sud à l'adresse : www.meusegrandsud.webusager.fr
Les étapes à suivre :

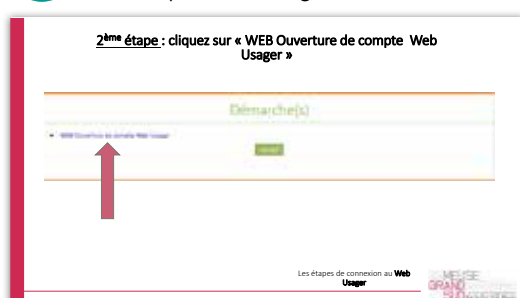
1^{re} étape : cliquer sur l'onglet « Démarche(s) hors identification »



3^e étape : remplir les différentes informations du cadre ci-dessous



2^e étape : cliquer sur « WEB Ouverture de compte Web Usager »



4^e étape : après avoir rempli l'interface ci-dessus, un mail de confirmation sera envoyé à l'utilisateur sous une dizaine de jours, par le service Ordures Ménagères, comprenant les références et le code d'accès. En cas de non-réception de ce mail, merci de bien vouloir joindre :

Service Ordures Ménagères
59 rue Ernest Bradfer
55000 Bar-le-Duc
Tél. 03 29 78 29 77
tri.selectif@meusegrandsud.fr
Site internet : Les déchets et vous (meusegrandsud.fr)



Les Éco-défis des commerçants et artisans

Une opération lancée par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, pour valoriser le développement durable des artisans et commerçants sur le territoire.

En quoi consiste l'opération « Éco-défis » ?

Cette action permet de valoriser par l'obtention d'un label « Éco-défis des artisans », les entreprises artisanales et les commerces du territoire qui mettent en œuvre des actions concrètes en faveur de l'environnement.

Réaliser 8 éco-défis

Pour prétendre au label Eco-Défis, artisans et commerçants doivent réaliser 3 défis sur une durée de 1 an dans les catégories suivantes :

- déchets : favoriser la réduction et la bonne gestion des déchets,
- eau et fluides : améliorer la gestion de l'eau et prévenir les pollutions,
- éco produit : encourager le développement des produits plus respectueux de l'environnement,
- énergie : maîtriser et réduire ses consommations,
- transport : réduire les émissions de polluants atmosphériques,
- accessibilité : aménagement de l'entreprise,
- sensibilisation : promouvoir les éco-défis et communiquer sur la démarche,
- qualité de l'air intérieur : réduire les émissions de polluants à l'intérieur des locaux.

Un accompagnement est fait par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour l'aide à la réalisation des défis et la préparation du dossier de labellisation.

Au terme de la 1^{re} année, les professionnels doivent fournir tous les justificatifs de leurs différentes actions.

Le comité de labellisation, composé des

membres du comité technique et des partenaires de l'opération, vérifiera la bonne réalisation des défis au moyen de pièces justificatives : photos, factures, devis, attestations...

Un engagement qui a du sens

Une fois labellisés, les commerçants et artisans signeront une charte d'adhésion par laquelle ils s'engageront à maintenir leurs efforts en matière de pratiques environnementales qui peut se traduire par :

- la réduction des suremballages livrés par les fournisseurs,
- la réparation,
- le réemploi et la réutilisation des produits considérés comme déchets,
- la suppression de la distribution de sacs à usage unique,
- la mise en place des points de collecte,
- lutter contre le gaspillage alimentaire en réalisant des promotions sur des produits dont la date de consommation approche.

Cette labellisation sera matérialisée par l'apposition du logo "éco-défis" sur la vitrine des commerces et artisans retenus.

La valorisation des entreprises labellisées sera prise en charge par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Meuse, par le biais d'articles dans les magazines ou de publications sur les réseaux sociaux.

Lien sur le site internet

www.meusegrandsud.fr/les-competences/developpement-economique/eco-defis.html

COMMERCE ZÉRO DÉCHET

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, en étroite collaboration avec l'association Meuse Nature Environnement (MNE), a initié une démarche d'accompagnement des commerces alimentaires de proximité à la réduction des déchets.

Un projet qui a pour objectif d'éviter la production de déchets lors de la vente en proposant un panel d'actions, notamment : la vente en vrac, accepter et utiliser des emballages réutilisables, réintroduire la consigne...

Pour le moment, seulement les commerces alimentaires de proximité sont concernés, par exemple : boucheries, traiteurs, supermarchés, boulangeries...

A noter, une quinzaine de commerçants a déjà adhéré à la démarche, participant ainsi à la création d'un réseau dynamique à l'échelle locale.

PLUS D'INFOS :
WWW.MEUSEGRANDSUD.FR



SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES
59 RUE ERNEST BRADFER
55000 BAR-LE-DUC
TéL. 03 29 78 29 77
TRI.SELECTIF@MEUSEGRANDSUD.FR

CÉLINE CHERPITEL
CHAMBRE DE MÉTIERS ET
DE L'ARTISANAT GRAND EST
23, RUE DE LA BELLE VIERGE
55100 VERDUN
TéL. 03 29 79 75 21
CCHERPITEL@CMA-GRANDEST.FR

La Maison de Santé de Ligny-en-Barrois ouvre ses portes

Confrontée à la désertification médicale, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a travaillé sur un projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire en concertation avec les professionnels de santé de Ligny-en-Barrois.



La nouvelle maison de santé ouvre donc ses portes ce mois-ci. Elle comprend :

- 4 cabinets médicaux,
- 1 cabinet dentaire,
- 1 espace kiné,
- 3 cabinets d'orthophonie,
- 1 cabinet de sage-femme,
- 1 cabinet infirmier,
- 1 secrétariat.

Des cellules sont encore disponibles pour plusieurs activités médicales : médecins généralistes et spécialistes, orthophonistes, infirmiers, psychologue..., et l'espace kiné quant à lui recherche un kinésithérapeute pour agrandir son équipe.



Les atouts de la maison de santé de Ligny-en-Barrois

- Proximité de la RN4.
- Ligny-en-Barrois est une ville à la campagne, avec ses commerces, son marché, ses restaurants, ses écoles et collège mais aussi le parc du Luxembourg et la nature toute proche.
- Prix attractif de l'immobilier sur le territoire.
- Équipe de professionnels de santé jeune, dynamique et motivée.
- Organisation territoriale de santé avec une équipe de soins primaires sur Ligny-en-Barrois, la CPTS du Barrois et un Contrat local de santé en cours de réalisation.
- Belle dynamique de projets de santé sur le territoire induite par une volonté politique d'améliorer le quotidien des habitants, de lutter contre la désertification médicale et paramédicale et de rendre le territoire attractif.

48 h pour séduire : un séjour découverte autour de la MSP

Pour séduire les professionnels de santé, la Communauté d'Agglomération lance un séjour découverte gratuit les 24 et 25 septembre prochains.

Au programme : visite de la maison de santé, découverte touristique du territoire, activités ludiques avec les professionnels de santé, rencontres avec les forces vives du territoire...

Infos et inscriptions avant le 19 septembre (places limitées) :
r.claquin@meusegrandsud.fr

France services à Ligny-en-Barrois : proche de vous, proche de chez vous !

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

Quels sont les services proposés et pour quelles démarches ?

France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : les Finances publiques, la Caisse d'allocations familiales (CAF), l'Assurance maladie, l'Assurance retraite, le ministère de l'Intérieur, Pôle emploi, la Poste, la Mutualité sociale agricole (MSA) et le ministère de la Justice.

Quelques exemples de services proposés

- Aide aux démarches administratives : vous aider à obtenir votre carte grise ou demander la prime d'activité par exemple.
- Recherche d'emploi : vous accompagner dans la réalisation de CV et de lettres de motivation, vous orienter dans l'utilisation du site pole-emploi.fr.
- Remboursement de soins : vous orienter vers l'utilisation du site ameli.fr et de l'application mobile.
- Préparation de sa retraite : créer votre espace personnel, faire la simulation de vos allocations, déposer ou retirer votre dossier sur Internet.
- Faire face à un litige ou un conflit : vous assurer un premier accueil et vous orienter vers un dispositif de proximité en matière d'accès au droit ou vers un professionnel de la justice.

Des partenariats locaux

En plus de ce socle de services, les usagers bénéficient des partenariats locaux tissés entre la France services et les structures

locales d'accompagnement : mission locale, CIAS ou encore l'accès à des ateliers d'initiation au numérique pour les usagers.

Pour répondre à votre situation individuelle, différentes prestations sont délivrées dans le champ des services proposés par les services publics partenaires du programme (situation fiscale, santé, famille, retraite, emploi, documents d'identité...) :

- une information générale sur les démarches proposées par les opérateurs (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...);
- un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne...);
- une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...);
- des prestations de conseil pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur les correspondants au sein du réseau des partenaires.

Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à des postes informatiques en libre-service.



CONTACT
FRANCE SERVICES
 12-14 RUE DES ÉTATS-UNIS
 55500 LIGNY-EN-BARROIS
 Tél. 03 29 78 29 60
 CONTACT@CIAS.MEUSEGRANDSUD.FR
 DU LUNDI AU VENDREDI
 (SAUF JOURS FÉRIÉS)
 DE 9H À 12H ET DE 13H30 À 16H30

Analyse des besoins sociaux : un outil d'aide à la décision

Outil essentiel de recensement des besoins de la population et d'aide à la décision, l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) répond à une obligation réglementaire pour tous les Centres Intercommunaux d'Action Sociale de France.

En réalisant sa propre analyse, les objectifs que se fixe le CIAS Meuse Grand Sud vont au-delà :

- > améliorer la connaissance du public et du territoire ;
- > fonder l'action sociale sur une réflexion sérieuse, permettant d'optimiser l'adéquation entre l'offre de service et les besoins ;
- > mettre à disposition des décideurs locaux, des outils d'aide à la décision ;
- > instaurer une dynamique partenariale sur des enjeux partagés.

Analyse des besoins sociaux, de quoi s'agit-il ?

Les besoins sociaux se définissent comme étant les besoins collectifs d'une population hétérogène auxquels les élus doivent apporter des réponses et des solutions concrètes.

Il peut s'agir, par exemple, de faciliter la mobilité sur le territoire en multipliant les transports en commun, de simplifier les gardes d'enfants en ouvrant des structures dédiées à la petite enfance (crèches, garderies...).

La détermination des besoins sociaux est donc une étape préalable à toute action sociale.

L'ABS permet aux élus, aux associations mais aussi aux partenaires sociaux, de mieux comprendre les enjeux du territoire.

Les résultats de l'analyse des besoins sociaux (ABS) sont retranscrits dans un rapport, transmis au Conseil d'Administration (CA) afin d'envisager la concrétisation des solutions imaginées par le CIAS.

Pourquoi faire une analyse des besoins sociaux ?

Les articles R123 du Code de l'Action Sociale et des Familles définissent les principaux objectifs de l'analyse des besoins sociaux : « *L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.* »

L'analyse des besoins sociaux est avant tout un outil d'aide à la décision. Déterminer les besoins permet en effet, de mieux définir les actions sociales à mener sur le territoire.

L'ABS n'est donc pas un objectif en soi, mais un dispositif visant à concevoir un plan d'action sociale susceptible de

répondre aux besoins de la population dont le CIAS a la charge et d'anticiper les attentes des citoyens.

L'analyse des besoins sociaux démarre avec un état des lieux de l'existant permettant d'évaluer l'efficacité des solutions sociales apportées par le passé ainsi que leur utilité à l'instant. Elle permet ainsi de réajuster les politiques sociales et de mettre en place des actions pertinentes.

L'ABS favorise également la coopération entre les collectivités et génère une forme de partenariat entre les différents acteurs sociaux présents sur un territoire (CAF, EHPAD, associations...).

VOUS SOUHAITEZ
PARTICIPER
À L'ANALYSE
DES BESOINS
SOCIAUX, RIEN
DE PLUS SIMPLE !

RENDEZ-VOUS SUR
www.meusegrandsud.fr/abs

Prévention de la délinquance

Développer les réponses locales face aux conflits et aux violences.

La Communauté d'Agglomération pilote un CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) afin d'améliorer la sécurité et la tranquillité de tous. Plusieurs dizaines de fois par an, cet organe réunit des acteurs locaux de la sécurité et de la prévention.

L'objectif est d'étudier ensemble des situations préoccupantes et de rechercher collectivement des solutions. Sous l'impulsion du Procureur de la République et du Préfet, le CISPD conduit un véritable plan local de prévention de la délinquance.

En février dernier, le CISPD a organisé une formation intitulée « Aider ceux qui ne demandent rien ».

11 partenaires, notamment des travailleurs sociaux du CIAS, ont participé à ce temps de travail, destiné à enrichir les compétences des acteurs locaux, à favoriser la dynamique de réseau et à créer une culture commune.

Le point fort du CISPD, c'est la mise en commun des informations apportées par chacun de ses membres. Une fois regroupées, ces informations permettent de mieux comprendre les

problèmes et par conséquent de mieux les traiter. C'est un dialogue permanent entre professionnels, en lien avec les maires, et un moyen de choisir au cas par cas le meilleur mode d'intervention et d'assurer une coordination entre les services.

En parallèle, le CISPD anime des temps d'échange, d'informations et de construction de projets. Guidés par les situations rencontrées au quotidien, les travaux portent sur différentes problématiques comme sur les troubles du voisinage et les violences chez les jeunes.

La rencontre avec Monsieur Yazid KHERFI

Dans ce contexte, les 9 et 10 juin derniers, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a accueilli Monsieur Yazid KHERFI, expert en prévention de la délinquance, médiateur et formateur. Il a passé deux jours à rencontrer et à discuter avec les professionnels, les élus et les habitants du territoire.

L'objectif a été d'obtenir l'expertise d'une personnalité extérieure sur les problématiques locales et de susciter des réflexions et des pistes d'actions. Cette visite a aussi été l'occasion de réunir le CISPD en vue d'un échange avec ses membres (éducateurs, élus, travailleurs sociaux, établissements scolaires...).

PORTRAIT DE YAZID KHERFI

Consultant indépendant en prévention urbaine et spécialiste des politiques de prévention et de sécurité, il travaille sur les questions de prévention de la délinquance au sein des villes et prévention de la récidive en milieu carcéral.

- Enseignant à l'université de Nanterre en master des Sciences de l'Éducation.
- Fondateur et directeur de l'association Médiation nomade (mediationnomade.fr).
- Formateur pour médiateurs, travailleurs sociaux mais aussi CNFPT, IRTS.
- De 1990 à 2000, directeur d'une maison des jeunes en quartier sensible ouverte notamment en soirée.

Ce qui l'a changé ?

La rencontre de personnes qui ont su reconnaître ses richesses et lui ont fait confiance. Il a su faire de son expérience, la clé de son travail actuel. Sans renier son passé, il a su allier sa connaissance du terrain à son humanisme.



L'OPAH MEUSE GRAND SUD améliore votre habitat !

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a déployé en juin une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) à l'échelle des 33 communes, complétée par une OPAH de renouvellement urbain (OPAH-RU) dans les centres anciens de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois.



Ce programme propose des aides financières et un accompagnement personnalisé aux propriétaires privés souhaitant engager des travaux d'amélioration de leur logement. Ces opérations sont conduites en partenariat avec l'Anah, la Région Grand Est, le Département de la Meuse, Action Logement, la Banque des Territoires, la Fondation du Patrimoine et les communes de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois.

Qu'est-ce que l'OPAH ?

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat est un projet partenarial porté par une collectivité aux côtés de l'Anah et de l'ensemble des partenaires souhaitant s'y associer. L'objectif est de proposer, sur un périmètre et une période donnés, un bouquet d'aides aux travaux aux propriétaires (*propriétaires occupants, bailleurs, copropriétés...*) souhaitant améliorer leur logement.

Au-delà des aides financières, l'OPAH repose sur la mise à disposition d'une équipe de suivi-animation pendant toute la durée de l'opération pour orienter les demandeurs vers les différents financeurs et les aider à constituer leurs demandes d'aides, du montage à la livraison du projet. Les centres anciens de Bar-le-Duc et de

Ligny-en-Barrois font quant à eux l'objet de mesures renforcées dans le cadre du périmètre de renouvellement urbain afin de faciliter le traitement des situations les plus complexes (insalubrité, dégradation, vacance...).

Les grands objectifs de l'OPAH

Cinq axes prioritaires ont été définis pour l'opération :

- accompagner les propriétaires occupants dans la transition énergétique de l'habitat ;
- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ;
- développer une offre locative privée accessible et de qualité ;
- identifier et accompagner les copropriétés fragiles ou en difficulté ;
- résorber les situations d'habitat indigne ou dégradé et lutter contre les logements vacants.

Ainsi, l'OPAH et l'OPAH-RU prévoient respectivement la réhabilitation de 219 logements sur 3 ans (OPAH) et 210 logements sur 5 ans (OPAH-RU), à destination des propriétaires occupants, des propriétaires bailleurs et des copropriétés. À l'issue de sa durée initiale de 3 ans, l'OPAH pourra également être prolongée de deux ans supplémentaires avec la définition de nouveaux objectifs.

Quel accompagnement ? Pour quels travaux ?

Des aides financières proposées visent à accompagner divers travaux :

- **Propriétaires occupants :**
 - > réhabilitation des logements très dégradés ;
 - > aide à l'autonomie de la personne, adaptation des logements ;
 - > amélioration énergétique des logements (gain énergétique >35 %).
- **Propriétaires bailleurs :**
 - > réhabilitation des logements très dégradés ;
 - > amélioration et réhabilitation des logements dégradés ;
 - > amélioration énergétique des logements.
- **Copropriétés :**
 - > amélioration des logements au sein de copropriétés fragiles ;
 - > amélioration et réhabilitation des logements au sein de copropriétés dégradées.



Dans les centres anciens de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois, les communes proposent par ailleurs des aides pour les opérations suivantes :

- transformation de locaux vacants en logements locatifs de qualité (aide à la transformation des façades dans le respect des exigences réglementaires liées notamment aux servitudes de protection des Monuments historiques) ;
- aide à l'amélioration énergétique (étiquette C après travaux) et la remise sur le marché de logements très dégradés ;
- aide à la réhabilitation d'un logement très dégradé en vue de son occupation par son propriétaire ;
- aide pour le changement de fenêtres ou de portes-fenêtres visibles depuis la rue.

Les engagements financiers des partenaires

- **Anah**
 - > Aide aux travaux : 5 010 253 €
 - > Aide à l'ingénierie : 351 284 €
- **Région Grand Est**
 - > Aide aux travaux : 294 000 €
- **Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud**
 - > Aide aux travaux : 517 650 €
 - > Aide à l'ingénierie : 624 427 €
- **Ville de Bar-le-Duc**
 - > Aide aux travaux : 186 250 €
- **Ville de Ligny-en-Barrois**
 - > Aide aux travaux : 81 250 €

Quelle démarche ?

La Communauté d'Agglomération a recruté une équipe de suivi-animation, le CMAL SOLIHA, pour accompagner les propriétaires sur toute la durée des opérations (5 ans). Plusieurs permanences physiques sont organisées chaque mois, notamment à Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois, ainsi qu'un accueil téléphonique quotidien.

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

TRANCHE 1 (2021 -2024)



L'OPAH MEUSE GRAND SUD

Améliore votre habitat !

> Pour les propriétaires privés et copropriétés de toutes les communes de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

> Informations, conseils et accompagnement dans vos démarches

> Aides financières incitatives pour améliorer l'habitat, réaliser des travaux d'économies d'énergie, adapter son logement ou rénover un bien à mettre en location

En savoir plus :
Solihha/CMAL
98 Boulevard de la Rochelle
55000 Bar-le-Duc
Tél. 03 29 79 23 10
Email : opah@meusegrandsud.fr
www.meusegrandsud.fr/opah









CONTACT UNIQUE :
C.M.A.L – SOLIHA
98 BOULEVARD
DE LA ROCHELLE
55000 BAR-LE-DUC
Tél. 03 29 79 23 10
OPAH@MEUSEGRANDSUD.FR

Le Musée barrois à l'aube d'un nouveau

Les élus de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud ont décidé, dans un souci de préserver le patrimoine, d'engager un vaste chantier qui nécessitera une fermeture de l'établissement pour plusieurs années.

Depuis plusieurs années, les collections conservées en réserves souffrent de conditions de conservation non adaptées en raison de la fragilité du bâtiment.

Une phase-test de chantier de récolement a été menée ce printemps, avec l'étude des *militaria* et des collections extra-européennes. À terme, ce sont tous les objets conservés par le Musée barrois, soit environ 30 000 items, qui vont être récolés et conditionnés pour un déménagement dans de nouvelles réserves adaptées.

Ensuite s'engageront des travaux de restauration dans l'ancien château des ducs de Bar. Une occasion pour en faire un musée moderne, accueillant, pédagogique : un musée du XXI^e siècle, lieu de rencontre, de transmission et d'échanges.

Toutefois, si l'établissement reste fermé au public, l'activité continue. Le Musée barrois poursuivra ses missions de médiation auprès de tous les publics à travers des actions hors-les-murs et/ou numériques, notamment :

- rencontre avec les scolaires dans leurs établissements dans le cadre du CTEAC ;
- cycle de conférences à la salle des fêtes de Bar-le-Duc : cette année, un mercredi par mois, le Musée barrois vous invite à une réflexion autour du patrimoine d'aujourd'hui (à partir du 6 octobre) ;
- ateliers des Petits Ligier pendant les vacances scolaires, dans des lieux partenaires ;
- animations dans les maisons de retraite



de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud ;

- prêts pour des expositions temporaires : le Musée barrois prêtera, en 2021-2022, des œuvres majeures dans des musées français (musée Bernard d'Agesci de Niort) et étrangers (musée de Skagen, Danemark) ;
- expositions hors-les-murs : dès le mois de septembre 2021, le Musée barrois s'expose hors de ses murs pour une exposition-dossier autour du général Radet, à l'Hôtel de Ville, pendant les Journées Européennes du Patrimoine les 18 et 19 septembre.

Si vous avez des suggestions, envies d'actions particulières de la part de Musée barrois, faites-nous part de vos souhaits par mail : musee@meusegrandsud.fr

UN ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNEL : LA RESTITUTION D'UNE ŒUVRE VOLÉE

C'est un événement exceptionnel qu'a vécu le Musée barrois : un objet de ses collections, peut-être volé en 1985, lui a été restitué. En septembre dernier, le musée a été alerté par plusieurs érudits et l'OCBC (Office Central de lutte contre le trafic de biens culturels) qu'un sabre ayant appartenu au général Étienne Radet, don de la Ville de Solingen, entré dans les collections du Musée de Bar-le-Duc en 1864, serait mis en vente à Vernon (27). Après vérification du Musée, la vente du sabre a été stoppée pour lui être restitué quelque temps après.

Cet événement exceptionnel montre tout l'intérêt des réseaux de musées mais aussi de la veille effectuée par les érudits. Il rappelle également le statut particulier des œuvres d'art, protégées par l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité, et l'intérêt du récolement décennal effectué par les musées. La première phase de fermeture lui sera consacrée : une meilleure connaissance des collections et, par conséquent, des manques rendra certainement possible de nouvelles découvertes de ce type dans les années à venir.

Sabre d'honneur offert au général Radet par la Ville de Solingen

Fabricant : Samuel Mumm, Solingen

Vers 1796-1800, acier, bronze doré, bois, galuchat, laiton, argent, cuir

Inv. 864.14.1





Le CTEAC, ou comment l'art entre dans nos vies

Votre enfant revient de l'école avec un abécédaire relié, une gravure de sa création ou encore une invitation à un spectacle sur les émotions où il joue le rôle de la joie ? Il vous parle pendant des heures de ce musicien, de cet acteur, ou de cet auteur qui vient régulièrement dans sa classe ? Ne cherchez plus, sa classe est l'heureuse bénéficiaire d'un projet imaginé dans le cadre du CTEAC (Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle).

Initialement porté depuis plus de 25 ans par la Ville de Bar-le-Duc, ce dispositif a été transféré à la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud depuis juillet 2019. Cette contractualisation permet la rencontre d'une classe et son enseignant, d'un artiste et d'une structure culturelle porteuse qui, de concert, imaginent un atelier de pratique artistique d'un

minimum d'une quinzaine d'heures. Sur le territoire, 4 structures culturelles font éclore, soutiennent et accompagnent ces projets : le CIM, les médiathèques communautaires, le Musée barrois et l'AcB/Scène Nationale. L'animation du Patrimoine de la collectivité apporte également son expertise à des projets en lien avec l'architecture, l'histoire ou l'archéologie.

Musique, danse, écriture, gravure, sculpture, photographie, théâtre, cinéma, patrimoine... : tous les champs culturels sont convoqués pour la mise en place de ces projets où transdisciplinarité, ouverture et créativité sont de mise.

Ce dispositif, accompagné et soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et par le Département de la Meuse, repose sur trois piliers :

- la rencontre avec l'œuvre et/ou l'artiste et avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation ou de diffusion artistique,
- la pratique artistique, individuelle et/ou collective,
- l'acquisition de connaissances d'une soixantaine de projets menés sur le territoire et des centaines d'artistes en

herbe qui s'engagent pleinement dans cette rencontre avec l'art. À l'issue de chaque projet, une restitution de l'atelier de pratique artistique est organisée, que ce soit un spectacle, la production d'un ouvrage, une exposition, l'érection d'une statue...

Si les élèves, de la maternelle au lycée, sont majoritairement concernés par ce dispositif, ce dernier n'est pas exclusif, car l'art et la pratique culturelle se développent tout au long de la vie. Ainsi, le CIM porte chaque année des projets avec le CIAS/les Silos, là où la pratique culturelle vient conforter et renforcer le processus d'insertion. Car là est la finalité de la culture : tisser des liens, vivre et faire ensemble, traverser le pont de la connaissance et celui des générations.

Quel que soit l'âge, la participation à un projet dans le cadre du CTEAC reste dans la mémoire de tous les acteurs comme un moment rare et précieux de rencontre avec le monde de l'art, où chacun peut s'initier à des formes de pratiques culturelles nouvelles. Et, pourquoi pas, se découvrir un talent et une vocation...

Comment ça marche, le compostage ?

Les déchets alimentaires représentent environ un quart du poids total de ta poubelle. Ce qui est énorme ! En récupérant certains déchets de cuisine et en les mélangeant à tes déchets de jardin, tu peux fabriquer ton propre compost qui servira d'engrais pour ton jardin. Tu vas ainsi réduire le poids de ta poubelle et éviter que ces déchets soient incinérés ! Si tu as un jardin, tu peux mettre un composteur.

C'est quoi le compost ?

Les déchets de cuisine et les déchets de jardin sont composés de matière organique biodégradable. Dans la nature, la matière organique, d'origine végétale ou animale, se dégrade naturellement pour permettre aux plantes de grandir.

Dans le composteur, les déchets se décomposent, en présence de l'oxygène et de l'eau, grâce à des micro-organismes (bactéries, champignons...) et à des organismes de plus grande taille (lombrics, acariens, cloportes et autres insectes) pour se transformer en compost.

Comment faire du compost ?

Une fois que tu as bien sélectionné tes déchets, tu les coupes en petits morceaux ou tu les broies car plus ils sont petits, plus ils se décomposent vite.

Tu les mets ensuite dans ton seau.

Tu installes dans ton jardin un composteur dans un endroit ombragé.

Tu remplis ton composteur avec :

- **50 % de déchets humides** (fruits et légumes abîmés, épluchures, thé, café, tontes de gazon...) pour fournir de l'eau et de la nourriture aux micro-organismes.

- **50 % de déchets secs** (carton, feuilles mortes, paille, branchettes et brindilles, serviettes en papier...) pour aérer le compost.

Tu **mélanges** ensuite régulièrement les déchets pour faire circuler l'air, sinon les micro-organismes sont asphyxiés. Tu **surveilles** ensuite le degré d'humidité car si le mélange est trop humide, il pourrit et sent mauvais et s'il est trop sec, il ne se décompose pas.

Après quelques mois, tes déchets se seront transformés en **compost**.



Quels déchets composter ?

Les déchets de cuisine : épluchures, légumes et fruits abîmés (crus ou cuits), coquilles d'œuf ou d'huître broyées en poudre, thé, marc de café. Et en petite quantité : restes de repas d'origine végétale (pâtes, riz, purée...) sans sauce, pain sec bien émiétté.

Les déchets de jardin : mauvaises herbes sans graines, petites branches, brindilles, paille, feuilles mortes, fleurs et plantes fanées, litières de rongeurs herbivores (lapin, hamster). En petite quantité également : tontes de gazon, tailles de haie.

Autres déchets : sachets de thé, filtres à café, serviettes en papier, essuie-tout, carton.

Déchets à ne pas composter : restes de viande, de poisson ou de crustacés, produits laitiers, litières d'animaux carnivores et excréments, graisses, sciures et copeaux, vieux terreau, ail et oignons.

Après c'est simple !

Tu récupères le compost pour nourrir le sol de ton jardin, les plantes ou repoter tes pots de fleurs...

Tu as réussi à fabriquer un engrais 100 % naturel !

Si tu n'as pas de jardin, tu peux utiliser un lombricomposteur

C'est le même principe qu'un composteur, il transforme les déchets de cuisine en un engrais écologique et permet le compostage en intérieur. Il est parfaitement adapté aux besoins des citadins : il ne dégage pas d'odeur, assure une décomposition rapide.

Le lombricompostage consiste à placer dans un récipient, « **le lombricomposteur** », des vers de terre (lombrics) qui se nourrissent des déchets que nous leur apportons. Les déjections du lombric (vers de terre) s'accumulent et constituent le lombricompost de la consistance d'un terreau et sans odeur.

Horaires d'ouverture

LE CENTRE NAUTIQUE DE BAR-LE-DUC pendant la période scolaire :

Tél. 03 29 79 09 06

MARDI de 12h à 13h30 et de 17h à 18h45
MERCREDI de 11h30 à 13h15 et de 14h30 à 19h15
 Vague 1 : 14h30-16h30/fermeture caisse : 16h
 Vague 2 : 17h-19h15/fermeture caisse : 18h45
JEUDI de 17h à 18h45
 VENDREDI de 11h30 à 13h30 et de 17h à 20h45
SAMEDI de 11h à 13h15 et de 14h30 à 18h45
 Vague 1 : 14h30-16h30/fermeture caisse : 16h
 Vague 2 : 17h-18h45/fermeture caisse : 18h15
DIMANCHE de 9h à 12h45
 Vague 1 : 9h-10h30/fermeture caisse : 10h
 Vague 2 : 11h-12h45/fermeture caisse : 12h15
 L'inscription est recommandée les mercredis et samedis après-midi et les dimanches matin

LE CENTRE AQUATIQUE, PISCINE CENTRE ORNAIN DE LIGNY-EN-BARROIS pendant la période scolaire :

Tél. 03 29 78 43 15

LUNDI de 16h30 à 18h15
LES MARDI ET JEUDI de 12h à 13h30 et de 16h30 à 19h15
MERCREDI de 12h à 13h30 et de 14h30 à 19h15
 Vague 1 : 14h30-16h/fermeture caisse : 15h30
 Vague 2 : 16h30-19h15/fermeture caisse : 18h45
MERCREDI de 12h à 13h30 et de 16h30 à 19h30
 VENDREDI de 12h à 13 h 45 et de 16h30 à 20h45
SAMEDI de 10h30 à 12h15 et de 14h30 à 19h30
 Vague 1 : 14h30-16h/fermeture caisse : 15h30
 Vague 2 : 16h30-19h15/fermeture caisse : 18h45
DIMANCHE de 9h à 12h30
 Vague 1 : 9h-10h15/fermeture caisse : 9h45
 Vague 2 : 10h45-12h15/fermeture caisse : 11h45
 L'inscription est recommandée les mercredis et samedis après-midi et les dimanches matin

LE MUSÉE BARROIS

En raison du chantier de récolement et de travaux sur le bâtiment, le Musée barrois est fermé au public pour une durée indéterminée. Suivez l'actualité du musée sur sa page Facebook : Musée barrois.

MÉDIATHÈQUE JEAN JEUKENS

Tél. 03 29 79 09 38

MARDI de 13h30 à 18h
MERCREDI de 10h30 à 17h
JEUDI de 13h30 à 18h
 VENDREDI de 13h30 à 18h
SAMEDI de 10h30 à 17h

MÉDIATHÈQUE LIGNY-EN-BARROIS

MARDI de 16h à 18h
MERCREDI de 10h à 12h et de 14h à 18h
JEUDI fermé
 VENDREDI de 10h à 12h et de 16h à 18h
SAMEDI de 10h à 12h et de 14h à 17h

Service Environnement Ordures Ménagères Hydraulique

Tél. : 03 29 78 29 77 - tri.selectif@meusegrandsud.fr

LUNDI : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
MARDI : 8h30 à 12h
MERCREDI : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
JEUDI : 8h30 à 12h
 VENDREDI : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

SORTIE DES POUBELLES

Les bacs d'ordures ménagères - la veille au soir du jour de collecte, à partir de 19h.
 Les bacs et sacs jaunes sont à sortir avant 19h le soir de la collecte.

À NOTER

Les sacs de tri ne doivent servir qu'aux emballages à recycler. Ils sont disponibles à l'accueil de votre mairie ou des CIAS, au nombre d'un rouleau par foyer. Pour les administrations et professionnels, toute demande particulière de sacs jaunes nécessite de contacter le service Ordures Ménagères.

FACTURATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Actualisation d'un dossier d'ordures ménagères ou modification d'une facture => service facturation - 03 29 78 29 77.
 Paiement d'une facture, demande d'échéancier, relance : voir avec la Trésorerie Principale - 03 29 79 23 01.

Les déchèteries jusqu'au 31 octobre

Bar-le-Duc

LUNDI
De 14h à 19h
MARDI / MERCREDI
De 9h à 12h et de 14h à 19h
JEUDI de 14h à 19h
 VENDREDI / SAMEDI
De 9h à 12h et de 14h à 19h
DIMANCHE de 9h à 12h

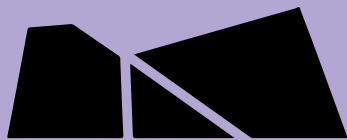
Ligny-en-Barrois

Fermée le lundi
MARDI / MERCREDI
De 13h30 à 18h
JEUDI / VENDREDI / SAMEDI
De 9h à 12h et de 13h30 à 18h
DIMANCHE
De 9h à 12h

Ressourcerie de Bar-le-Duc face à la déchèterie - jusqu'au 31 octobre

DU MARDI AU VENDREDI

De 13h à 17h
SAMEDI
De 9h à 12h et de 13h à 17h



LA SPECTACLES
& ÉVÈNEMENTS
BARROISE

2^E SEMESTRE

2021

9 SEPTEMBRE
MARC LAVOINE

26 SEPTEMBRE
REPAS DES ANCIENS

28 & 29 SEPTEMBRE
PATRICK BRUEL

1^{ER} OCTOBRE
GAD ELMALEH

15 OCTOBRE
I MUVRINI

3 NOVEMBRE
CELTIC LEGENDS

13 NOVEMBRE
**BATTLE OF
TRIBUTES TO ACDC**

20 NOVEMBRE
GAMING DAY

24 NOVEMBRE
JEFF PANACLOC

28 NOVEMBRE
CLAUDIO CAPÉO

9 DÉCEMBRE
JARRY

Programmation sous réserve
de modifications et sous réserve
que les conditions sanitaires soient
réunies pour l'organisation des
événements.



restez informé !
@LABARROISE

INFOS

Internet : www.meusegrandsud/labarroise
Facebook : **La barroise**